TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES

Société anonyme au capital de 8.672.000 euros Siège social : SAINT ROMAIN (Côte d'Or) R.C.S. DIJON B 515 620 441

ORDRE DU JOUR PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 OCTOBRE 2013

- Lecture du rapport de gestion du directoire sur l'activité de la société et du Groupe, du rapport du Président du conseil de surveillance visé par l'article 117 de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de la société et du groupe, de l'exercice clos le 30 avril 2013 ;
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, sur les délégations de pouvoirs à donner au directoire pour réduire le capital social.

1/ De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 avril 2013 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 avril 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2013 ;
- Approbation des conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au Directoire d'acheter en Bourse les actions de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

2/ En tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapports du directoire et des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions propres acquises ;
- Précisions apportées à la rédaction de l'article 2 « Objet » des statuts ;
- Adoption d'un sigle en complément de la dénomination sociale ;
- Pouvoirs en vue des formalités.